

LE SECTEUR DES PECHEES MARITIMES AU MAROC

Le littoral marocain s'étend sur 3.500 kilomètres de côtes, réputées pour compter parmi les zones les plus poissonneuses de par le monde, fait de la pêche maritime une activité d'une importance incontestable dans l'économie nationale.

Avec l'extension de sa zone économique exclusive (Z.E.E.) de 70 à 200 miles marins en 1981, le Maroc dispose d'un espace maritime d'environ 1,2 million de km². Avant de subir une surexploitation ces dernières années, les ressources halieutiques étaient estimées, selon la FAO, à près de 1,5 million de tonnes renouvelables tous les ans.

Ses richesses halieutiques placent ainsi le Maroc au premier rang des producteurs de poissons en Afrique et au 25ème rang à l'échelle mondiale. Il est aussi le premier exportateur mondial de sardines, notamment l'espèce "Sardines pilchardus".

Grand pourvoyeur d'emploi, ce secteur constitue un pôle de développement économique et social, grâce à ses effets d'entraînement en amont et en aval et à son aptitude à désenclaver les régions déshéritées adjacentes au littoral.

C'est en effet, une activité qui emploie directement et indirectement 400.000 personnes. 72% se composent de travailleurs exerçant dans les branches étroitement liées à la pêche et plus de 28% ou 112.892 personnes sont des gens de la mer (marins et officiers) dont 11.072 naviguent pour la pêche hauturière, 58.833 pour la pêche côtière, 42.758 pour la pêche artisanale.

La flotte marocaine a compté 2.923 unités en 2002 d'un tonnage de 233.492 TJB (tonneaux de Jauge Brute), dont 2.477 unités côtières (85%) de 89.426 TJB et 446 unités hauturières (15%) de 144.066 TJB.

Le secteur de la pêche maritime participe pour près de 3% dans la formation du PIB. En 2002, la production halieutique a porté sur 960.102 tonnes évaluées à 5.991 M.Dh (millions de dirhams) dont 892.864 tonnes d'une valeur de 3.470 M.Dh sont débarquées par la flotte côtière et 56.451 tonnes estimées à 2.296 M.Dh par la flotte hauturière. La production des autres activités littorales à, quant à elle, porté sur 10.787 tonnes, évaluées à 225 M.Dh.

L'importance de la pêche côtière et artisanale au Maroc se traduit donc par sa grande contribution dans l'emploi dans tout le secteur (90%). Notons aussi que la plus grande partie des prises effectuées par les unités côtières va aux usines de transformation. Le reste, est destiné à la consommation locale. Cette dernière s'est élevée à 298.307 tonnes en 2002.

Les unités de transformation des produits de la mer, fortes d'une expérience de plusieurs années, comptent 359 établissements en 2002 dont les produits, de qualité irréprochable, ont une réputation mondiale, notamment les conserves de sardines.

L'activité des établissements à terre est variée. Elle concerne la conserve, la semi-conserve, la congélation, le conditionnement à l'état frais, la fabrication de farine et huile de poissons ainsi que le traitement des algues marines.

Le littoral national qui constitue un réservoir stratégique en ressources alimentaires, permet au Maroc de réaliser d'importantes entrées de devises. En effet, avec un chiffre d'affaires à l'export de 10.635 M.Dh en 2002, les produits de la mer ont contribué pour 15% dans nos ventes globales à l'étranger et pour 50% dans celles des produits alimentaires.

Par ailleurs, signalons que les côtes marocaines sont depuis longtemps convoitées par nos partenaires étrangers, notamment européens. En effet, plusieurs accords ont été signés entre le Maroc et l'Union européenne, permettant à cette dernière d'opérer dans notre Z.E.E., en contrepartie d'une subvention financière. Celle-ci s'élevait à 150 millions de dollar annuellement dans le dernier accord qui a été signé en 1995 pour une durée de quatre années lequel, a expiré le 30 novembre de l'année 1999. le Maroc a opté pour le non-renouvellement de cet accord, vu l'effondrement de ses réserves halieutiques.

LA PECHE DANS LE MONDE

La production mondiale de poissons, crustacés et mollusques a atteint 126,2 millions de tonnes en 1999, soit une augmentation de 7,2% par rapport à 1998. La valeur estimative de la production totale est augmentée de 7% pour atteindre 125 milliards de dollars. Les principaux producteurs du poisson au niveau mondial sont la Chine, le Pérou, le Japon et le Chili.

En 1999, plus des trois quarts (97 millions de tonnes) de la production mondiale de poissons, crustacés et mollusques ont été utilisés directement pour la consommation humaine. Près de la moitié de ce volume a été consommée sous forme de produits frais ou réfrigérés et 28% ont été consommés sous forme de produits congelés.

Les exportations mondiales de poissons et de produits de la pêche (à l'exclusion des algues marines) commercialisées sous forme de produits alimentaires et d'aliments pour animaux, ont atteint, en équivalent poids vif, près de 43 millions de tonnes. Le volume du commerce international a représenté 34% de la production totale.

Les recettes du commerce extérieur des produits dérivés des poissons se sont élevées à 52,9 milliards de dollars en 1999, soit une augmentation de 3,3% en valeur courante par rapport à 1998.

La Thaïlande (4,1 milliards de dollars d'exportations) est restée le principal pays exportateur des produits de la pêche, avec près de 8% de la valeur totale du commerce mondial. Les autres pays exportateurs sont la Norvège, la Chine, les Etats-Unis, le Canada et le Danemark.

Selon les statistiques de la FAO, les captures nominales mondiales de poissons ont porté en moyenne sur 92 millions de tonnes entre 1996 et 2000. Durant cette dernière année elles ont atteint 94,8 millions de tonnes contre 93,2 millions en 1999, en hausse de 1,8%. Cette évolution s'explique, en grande partie, par la baisse des débarquements réalisés par le premier producteur mondial qu'est la Chine qui sont passés à 16,9 millions de tonnes contre 17,2 millions (-1,7%), le Japon (4,9 millions de tonnes contre 5,2 millions, -4,1%), le Chili (4,3 millions de tonnes contre 5,1 millions, -14,9%) et la Russie (3,9 millions de tonnes contre 4,1 millions, -4%) alors que le Pérou (10,6 millions de tonnes contre 8,4 millions) et l'Indonésie (4,1 millions de tonnes contre 3,9 millions) ont réalisé des captures en hausse de 26,5% et 3,8%, respectivement.

LA STRUCTURE DU SECTEUR HALIEUTIQUE NATIONAL

LES PORTS DE PECHE

Répartis sur le long du littoral, les ports de pêche au Maroc s'élèvent à 29 dont 8 s'étalent sur la côte méditerranéenne et 21 sur la côte atlantique.

Selon l'importance des débarquements en 2002, le port d'Al Hoceïma occupe le premier rang en méditerranée avec 42% des prises totales réalisées sur cette façade, suivi de celui de Nador (29%), de M'Diq (16%) et de Ras Kebdana (6%).

Sur la façade atlantique, 53% des captures sont déchargées dans le port de Laâyoune, 19% à Tan Tan, 6% à Agadir et 5% à Dakhla.

LA FLOTTE

Présente dans toutes les pêcheries et dans toutes les zones de pêches, de Saïdia à Laguir, la flotte marocaine est très diversifiée.

a) La flotte hauturière

La flotte de pêche hauturière dont dispose notre pays s'élève à 446 unités en 2002 d'un tonnage de 144.066 TJB. Cet arsenal se compose pour 79% ou 354 unités de céphalopodières de 121.257 TJB. Le reste est constitué de 60 crevettiers de 12.607 TJB, 10 chalutiers-pélagiques de 6.669 TJB et de

22 autres bateaux de 3.533 TJB.

Les effectifs employés à bord de cette flotte ont totalisé 11.072 personnes, répartis entre 8.622 marins marocains, 1.647 officiers marocains, 116 marins étrangers et 687 officiers étrangers.

Les apports des navires hauturiers qui dépassaient les 20% du total de la production halieutique nationale jusqu'en 1993, ont connu une tendance à la baisse les années qui suivent. En moyenne, les captures de la flotte hauturière ont porté, durant les dix dernières années, sur plus de 112.000 tonnes, évaluées à près de 3.400 M.Dh. En 2002, ces captures se sont établies à 56.451 tonnes (6% du total de la production) d'une valeur de 2.296 M.Dh (38% du total).

b) La flotte côtière

Totalisant 2.477 unités d'une capacité de 89.426 TJB en 2002, la flotte côtière compte principalement 447 chalutiers de 25.628 TJB, 434 senneurs-sardiniers de 23.466 TJB, 886 palangriers de 10.660 TJB, 298 senneurs-chalutiers de 15.901 TJB et 201 senneurs-palangriers de 4.805 TJB. Ces navires ont employé 101.591 personnes en 2002 dont 58.833 marins et officiers et 42.758 canotiers.

En moyenne, les débarquements des unités côtières se sont élevées à plus de 686.000 tonnes durant la dernière décennie, d'une valeur de 1.930 M.Dh. En 2002, ils se sont établis à 892.864 tonnes (93% du total de la production) évaluées à 3.470 M.Dh (58% du total), dont 754.427 tonnes ou 84% de poissons pélagiques (1.193 M.Dh) et 138.437 tonnes ou 16% de poissons benthiques (2.278 M.Dh).

LES ACTIVITES LITTORALES

La production des activités littorales s'est élevée à 10.787 tonnes en 2002 contre 13.499 tonnes un an plus tôt, accusant une baisse de 20% pour une valeur de 225 millions de dirhams contre 389 millions, soit -42,2%.

a) La pêche à la madrague

Cette pêcherie est axée sur les captures de thon rouge à haute valeur marchande. Employant près de 3.000 personnes, elle produit annuellement environ 2.000 tonnes de thon rouge dont 1.250 tonnes expédiées sur le marché nippon, réalisant ainsi des recettes de 66 M.Dh. En 2002, cette activité a enregistré une baisse substantielle aussi bien en poids (1.970 tonnes contre 2.700 tonnes, -27%) qu'en valeur (124 millions de dirhams contre 265 millions, -53%).

b) Les algues

Suite à une surexploitation des champs d'algues existants, la collecte d'algues a chuté à 7.748 tonnes en 2002 contre 10.015 tonnes un an auparavant, soit -23%, générant ainsi un chiffre d'affaires de seulement 47 millions de dirhams contre 94 millions (-50%).

c) L'aquaculture

L'aquaculture est une activité relativement récente au Maroc. Il s'agit de la pisciculture et de la conchyliculture.

L'élevage piscicole est pratiqué sur la façade Méditerranéenne à M'diq et dans les lagunes de Nador. Il concerne le loup et la daurade et sa production est quasiment orientée vers les marchés européens. La conchyliculture consiste, quant à elle, au grossissement des huîtres et des palourdes. Cette activité est développée dans la lagune de Oualidia et aussi à Nador.

La production de l'aquaculture a connu une importante hausse en 2002, s'établissant à 1.047 tonnes contre 787 tonnes (+33%) pour une valeur de 35 millions de dirhams contre 25 millions (+40%).

LES INDUSTRIES DE VALORISATION DES PRODUITS DE LA MER

Durant l'année 2002, le nombre d'établissements de valorisation des produits halieutiques s'est élevé à 359 unités. Elles se répartissent entre les industries de la conserve (43 unités), de la semi-conserve (28), de la congélation (152), du conditionnement des produits frais (78), des coquillages (14), de traitement des algues marines (3), de la farine de poisson (24) et d'autres unités (17).

23% ou 82 de ces unités sont installées dans la ville d'Agadir, 22% ou 80 unités à Dakhla, 8% ou 30 unités à Casablanca, 7% ou 26 unités à Safi et 6% ou 21 unités à Laâyoune.

Les industries de la pêche ont connu une performance exceptionnelle durant l'année 2002 en terme d'investissements. Ainsi, les montants investis ont totalisé 450 millions de dirhams, permettant la création de 60 nouvelles unités de production et près de 4.300 nouveaux postes d'emplois.

L'ensemble des industries de transformation des produits de la mer, qui emploie une main d'œuvre de plus de 40.000 personnes et génère un chiffre d'affaires de 8 milliards de dirhams, contribue pour 16% dans nos exportations globales et 56% dans le total des exportations de produits agroalimentaires.

a) Les conserves

Dans l'industrie de la pêche c'est l'activité de la conserve qui occupe le premier rang. Parmi les conserveries existantes, 15 sont localisées à Safi et 15 à Agadir, soit 70% du total des conserveries.

Employant près de 21.000 personnes dont pas moins de 15.000 femmes, les conserveries nationales réalisent un chiffre d'affaires global de 2,4 milliards de dirhams dont près de 80% à l'export. Les quantités de poissons traités par ces unités en 2002 ont porté sur 230.000 tonnes d'espèce pélagique pour produire environ 105.000 tonnes de conserve.

4 nouvelles unités ont été construites en 2002 pour un investissement global de l'ordre de 100 M.Dh ayant créé plus de 2.500 postes d'emploi.

b) les semi-conserves

En ce qui concerne l'activité de la semi-conserve, elle est pratiquée surtout à Agadir où sont installées 13 unités de production, 4 unités à Oujda et 3 à Larache. Le reste est répartie entre d'autres villes telles que Nador, Tétouan, El Jadida, Tanger, Kénitra et Chefchaouen à raison d'un établissement par ville.

Ces établissements qui emploient près de 6.000 personnes, font appel, principalement, à une main d'œuvre féminine qualifiée. Leur activité consiste, essentiellement, en la salaison et la transformation de l'anchois. Elles produisent environ 15.000 tonnes de semi-conserves, nécessitant le traitement de 40.000 tonnes de poissons.

Les unités de production de semi-conserve génèrent un chiffre d'affaires de 720 millions de dirhams, réalisés presque entièrement à l'exportation. Notons que 5 M.Dh d'investissement en 2002 ont permis de créer une nouvelle unité de semi-conserve.

c) La congélation

L'activité de la congélation est assurée par 152 unités dont le plus grand nombre est localisé dans deux villes, à savoir Dakhla (74 unités) et Agadir (34 unités). Les autres villes abritant des unités de cette activité sont Nador, Laâyoune, Casablanca, Tétouan, Tanger et Tan Tan.

Les établissements de congélation à terre qui emploient plus de 6.000 personnes ont traité plus de 70.000 tonnes de poissons, alors que les navires hauturiers congélateurs traitent environ 80.000

tonnes de poissons, essentiellement, les céphalopodes.

Avec un investissement global de 300 M.Dh et la création de 42 nouvelles unités, générant 1.500 emplois, l'activité de la congélation a pu réaliser une production de 70.000 tonnes en 2002 et un chiffre d'affaires de plus de 3 milliards de dirhams.

d) Les poissons frais

Les établissements de conditionnement à l'état frais sont concentrés surtout à Casablanca (20 unités) et à Agadir

(12 unités) sur un total de 78 unités.

Cette branche qui emploie plus de 2.000 personnes et traite environ 35.000 tonnes de matière première, génère un chiffre d'affaires de 1,3 milliards de dirhams, principalement à l'export, avec pratiquement le seul marché de l'Union européenne (99%), étant donné sa proximité et sa demande en produits frais et de qualité.

Cette activité a connu en 2002 l'implantation de 7 nouvelles unités qui ont nécessité un investissement de plus de

25 M.Dh et qui ont généré 100 nouveaux postes d'emploi.

e) la farine et huile de poisson

Les unités de production de la farine et huile de poissons sont établies à Laâyoune (7 unités), à Agadir et Tan Tan (5 unités chacune), à Essaouira, Safi et Tarfaya (2 unités). Cette branche emploie environ 1.000 personnes et réalise un chiffre d'affaires de près de 450 millions de dirhams. Cette activité a traité en 2002 près de 350.000 tonnes de petits pélagiques et réalisé une production d'environ 87.500 tonnes dont 80% de farine de poisson, écoulés presque exclusivement sur le marché local pour l'alimentation de la volaille.

Néanmoins, et malgré tous les efforts déployés pour la modernisation de ces unités de production, elles restent confrontées à des difficultés qui ont trait à l'irrégularité de l'approvisionnement des industries de transformation des produits de la mer, à la faiblesse de la consommation locale et à l'absence d'une véritable politique pour la promotion de nos produits, visant le renforcement de notre présence sur les marchés extérieurs.

EVOLUTION DE LA PRODUCTION HALIEUTIQUE

Au cours des dix dernières années, la production halieutique a tourné en moyenne autour de 810.000 tonnes évaluées à près de 5.500 M.Dh. Durant cette période, la meilleure performance a été observée en 2001 avec 1.114.503 tonnes d'une valeur de 7.793 M.Dh. En 2002, la production a porté sur 960.087 tonnes, en baisse de 13,8% par rapport à l'année précédente, pour une valeur de 5.991 M.Dh, soit -23,1%.

Les débarquements de la pêche côtière ont contribué pour 93% dans cette production et ceux de la pêche hauturière pour 6%. Le reste, soit 1%, correspond aux autres activités de la pêche.

Totalisant 892.864 tonnes en 2002 contre 474.972 tonnes dix ans plus tôt, les captures réalisées par la pêche côtière se sont accrues de 88%. La valeur de ces prises a enregistré une progression plus importante, passant à 3.470 M.Dh contre 1.346 M.Dh, soit +158%.

97% ou 864.531 tonnes de poissons ont été déchargées dans les ports atlantiques, notamment à Laâyoune (462.154 tonnes), Tan Tan (166.132 tonnes), Agadir (51.454 tonnes), Dakhla (44.873 tonnes) et Casablanca (37.257 tonnes). La côte méditerranéenne a, pour sa part, reçu 3% ou 28.333 tonnes de poissons dont 11.989 tonnes à Al Hoceïma, 8.135 tonnes à Nador, 4.648 tonnes à M'Diq, 1.814 tonnes à Ras Kebdana et 1.059 tonnes à Jebha.

Notons également que les captures de la pêche côtière se répartissent en poisson pélagique pour

85% ou 754.427 tonnes et en poisson benthique pour 15% ou 138.437 tonnes. Ces deux variétés de poissons sont évaluées à 1.193 M.Dh et 2.278 M.Dh respectivement.

a) Le poisson pélagique

En dix ans, les captures de poissons pélagiques ont augmenté de 81% en tonnage, passant à 754.427 tonnes en 2002 contre 417.299 tonnes en 1993 et leur valeur a presque doublé, atteignant 1.193 M.Dh contre 608 M.Dh (+96%). Ces prises sont constituées, principalement et à hauteur de 91%, de sardines (684.982 tonnes contre 352.671 tonnes, +47,5%).

b) Le poisson benthique

Les espèces benthiques qui vivent dans les profondeurs ne sont pas, en général, affectées par les variations saisonnières. En 2002, les prises effectuées par la flotte côtière se sont élevées à 138.437 tonnes contre 57.499 tonnes, dix ans plus tôt, soit +141%. Elles ont connu un accroissement continu durant cette période à l'exception de l'année 2001. Le tonnage débarqué est évalué à 2.278 M.Dh en 2002 contre 734 M.Dh en 1993 (+210%). Cette pêcherie est composée à concurrence de 64% de poissons blancs, 32% de céphalopodes et 4% de crustacés et coquillages. Totalisant 88.879 tonnes en 2002 contre 44.793 tonnes en 1993, les captures de poissons blancs se sont accrues de 98%. Elles ont porté, essentiellement, sur les pageots (9.361 tonnes), les merlus (5.160 tonnes), les grondins (3.567 tonnes), les dorades (320 tonnes) et bien d'autres variétés de poissons blancs.

LES DESTINATIONS DES PRODUITS DE LA PECHE COTIERE

a) Les industries de transformation

Les industries de transformation des produits de la mer ont absorbé en 2002 l'équivalent de 82% des apports de la flotte côtière dont, principalement, 48% sont destinés à la farine et huile de poissons, 31% aux conserveries et 10% aux unités de congélation.

La production de conserves a nécessité le traitement de 230.000 tonnes de poissons. Le port de Laâyoune, qui se place au premier rang parmi les fournisseurs de l'industrie de la conserve à partir de 1996, a livré à lui seul 63.610 tonnes de poissons aux unités de production. En seconde position, on trouve le port de Tan-Tan avec 53.675 tonnes.

Les unités de production de sous-produit reçoivent à partir du port de Laâyoune 76% ou 276.828 tonnes de la matière première nécessaire à la production. Le reste est fourni par le port de Tan Tan (70.760 tonnes), le port de Tarfaya (9.331 tonnes) et celui de d'Agadir (7.698 tonnes).

Les unités de congélation sont approvisionnées, essentiellement, à partir du port de Laâyoune pour 34.690 tonnes et de Dakhla pour 27.710 tonnes.

b) La consommation locale

Les captures effectuées par la flotte côtière sont destinées à hauteur de 33% à la consommation nationale. Celle-ci, a porté en moyenne sur 200.000 tonnes par an ces dix dernières années. Elle s'élève à seulement 7 kg par an et par habitant et demeure très faible pour un pays à vocation maritime et dont le littoral s'étend sur des milliers de kilomètres. En moyenne, la consommation annuelle mondiale de poisson par personne est de 14 Kg.

Plusieurs facteurs expliquent cette faiblesse. Il y a d'abord la cherté du prix du poisson, comparé au pouvoir d'achat du consommateur mais aussi aux habitudes de consommation de ce dernier qui lui préfère la viande rouge et blanche.

En 2002, la consommation locale de poisson qui porte, principalement, sur le poisson pélagique a atteint 298.307 tonnes contre 175.765 tonnes en 1993, s'inscrivant en hausse de 170%.

Les sardines et les anchois constituent les principales catégories de poissons fortement consommées par le marché local.

LA PECHE HAUTURIERE

Les prises effectuées par la flotte hauturière ont accusé une chute de 54% en 2002 par rapport à 2001, s'établissant à 56.451 tonnes contre 122.485 tonnes. En moyenne, elles ont porté sur 112.441 tonnes ces dix dernières années. Par conséquent, la valeur de cette production s'est inscrite en forte baisse de 53%, atteignant 2.296 M.Dh contre 4.859 M.Dh, avec en moyenne 3.396 M.Dh par an pendant la dernière décennie.

Les céphalopodes et poissons blancs représentent près de 87% de la production hauturière. En 2002, cette pêcherie a rapporté 49.362 tonnes évaluées à 1.860 M.Dh. Arrivent ensuite les débarquements de crevettes avec 13% du total de la production hauturière (7.089 tonnes de production pour une valeur de 436 millions de dirhams).

EVOLUTION DES EXPORTATIONS

Les exportations marocaines de produits halieutiques se sont élevées en moyenne au cours des dix dernières années à 263.000 tonnes par an, procurant des recettes de près de 7.800 M.Dh.

En 2002, nos ventes à l'extérieur de produits de la mer se sont établies à 362.868 tonnes contre 209.030 tonnes en 1994, s'inscrivant ainsi en hausse de 73,6%. Le chiffre d'affaires réalisé a, quant à lui, marqué une progression beaucoup plus importante (+81%), atteignant 10.635 M.Dh contre 5.874 M.Dh.

Ces exportations sont principalement constituées en volume de crustacés, mollusques et coquillages (35% en 2002), de poisson en conserve (29%) et de poissons frais (24%).

Les produits de la pêche côtière sont écoulés pour une grande partie sur les marchés traditionnels d'Europe, alors que ceux de la pêche hauturière sont acheminés particulièrement vers les pays asiatiques dont le Japon reste notre principal client, notamment en ce qui concerne les crustacés et mollusques.

a) Les crustacés, mollusques et coquillages

Nos exportations de crustacés, mollusques et coquillages ont porté sur 128.690 tonnes en 2002 contre 112.051 en 1994. Durant cette période, elles ont évolué en dents de scie, enregistrant leur plus bas niveau en 1997 avec 91.271 tonnes. Le volume exporté a rapporté des recettes de 5.926 M.Dh contre 3.521 M.Dh (+68,3%), représentant ainsi près de 56% des recettes réalisées par nos ventes de produits halieutiques.

Selon les destinations, le Japon se classe, en terme de valeur, parmi les premières, absorbant 51.571 tonnes en 2002 évaluées à 2.521 M.Dh. Au sein des pays européens, l'Espagne demeure notre principal client avec 52.893 tonnes d'une valeur de 2.351 M.Dh.

b) Les poissons en conserve

Les conserves de poissons ont totalisé 106.600 tonnes en 2002 contre 59.381 tonnes en 1994 (+79,5%), réalisant un chiffre d'affaires de 2.797 M.Dh contre 1.440 M.Dh, en augmentation de 94%. Cette évolution qui s'avère nettement supérieure à celle observée au niveau du tonnage s'explique également par l'appréciation du prix de la tonne expédiée.

Près de 40% de nos exportations de poissons en conserve a été acheminée vers les pays de l'Union européenne, notamment la France (11.156 tonnes pour 416 M.Dh), l'Italie (9.263 tonnes pour 310 M.Dh), l'Espagne (7.236 tonnes pour 231 M.Dh), l'Allemagne (7.709 tonnes pour 221 M.Dh) et les Pays-Bas (5.431 tonnes pour 144 M.Dh).

c) Les poissons frais et congelés

Nos expéditions à l'extérieur de poissons frais ont connu une importante croissance en 2002, portant sur 86.862 tonnes estimées à 1.416 M.Dh, contre respectivement 52.821 tonnes et 1.396 M.Dh un an plus tôt, soit +64,4% et +1,4%.

Des baisses dans les exportations de poissons frais ont été relevées durant les premières années de la décennie écoulée avant de renouer avec la hausse à partir de 1999. Mais l'évolution globale sur toute la décade reste positive avec des progressions de 171,2% en tonnage (86.862 tonnes contre 32.031 tonnes) et de 90,8% en valeur (1.416 M.Dh contre 742 M.Dh).

Plus de 73% de nos exportations de ces produits va en direction de l'Espagne qui a acquis 63.439 tonnes de poissons frais pour l'équivalent de 755 M.Dh. Le Portugal occupe la deuxième position avec 6.994 tonnes pour 112 M.Dh, suivie de l'Italie avec 3.068 tonnes pour 205 M.Dh.

d) Les farine et poudre de poissons

Les exportations de farine et poudre de poissons ont évolué en dents de scies durant les dernières années, même si la tendance globale a été plus que positive, passant de 2.969 tonnes en 1994 à 23.079 tonnes en 2002 (+677%) pour une valeur de 156 M.Dh contre 9 M.Dh. Elles sont destinées particulièrement aux marchés égyptien (5 tonnes pour 41.774 M.Dh), syrien (6 tonnes pour 35 M.Dh), espagnol (3 tonnes pour 16.MDh) et russe (2 tonnes pour 13 M.Dh). L'année 2001 a réalisé la plus forte performance avec 73.990 tonnes d'une valeur de 409 M.Dh.

e) Les graisses et huiles de poissons

Nos ventes de graisse et huile de poissons se sont élevées en 2002 à 11.749 tonnes contre 705 tonnes en 1994 en hausse de 46,1%, réalisant ainsi des recettes de 70 M.Dh contre 2 M.Dh, soit +71,9%. Elles ont été livrées, en grande partie, à la Norvège (6 tonnes pour 38 M.Dh), au Danemark (2 tonnes pour 10 M.Dh), à la France (2 tonnes pour 9 M.Dh) et aux Pays Bas (1 tonne pour 7 M.Dh), De même que pour la farine et poudre de poissons, l'année 2001 a constitué une année exceptionnelle avec 16.930 tonnes et 111 M.Dh d'exportations.

LES HANDICAPS DU SECTEUR

Au niveau de la situation des ressources halieutiques, il faut noter que malgré la cessation de l'activité de la flotte de pêche européenne, le patrimoine biologique national reste fragilisé aussi bien par la concentration de la flotte nationale dans la zone biologiquement sensible, que par l'absence de plans d'aménagement et de gestion des pêcheries.

Sur le plan technique et économique, la flotte nationale de pêche demeure limité par:

- le sur-dimensionnement des navires ainsi que leur forte spécialisation sur le plan de l'exploitation et de la commercialisation;
- la forte présence de capitaux étrangers dans les sociétés de pêche hauturière;
- l'inadaptation des conditions de préservation des captures à bord aux normes internationales.

Par ailleurs, et au niveau de la recherche scientifique, il faut relever l'insuffisance des moyens financiers accordés, en comparaison avec les besoins nécessaires pour faire face à la demande en matière d'acquisition d'unités d'intervention en mer et de couverture du littoral en laboratoires pour la surveillance de la zone côtière.

Pour sa part, le système de formation maritime souffre de certains problèmes qui ont trait à:

- un déficit en personnel d'encadrement à bord des bateaux de la pêche côtière ;
- un déficit en terme de couverture des zones maritimes dans le domaine de formation maritime et de perfectionnement en faveur des marins pêcheurs.

COOPERATION INTERNATIONALE

MAROC-UNION EUROPEENNE

Les relations du Maroc avec l'Espagne, avant son adhésion à l'Union européenne, étaient régies dans le domaine des pêches maritimes par des protocoles d'accords provisoires de courtes durées, ne dépassant pas une année. A partir de 1986, l'Union européenne s'était substituée à l'Espagne dans ce domaine, conformément à la réglementation communautaire.

Aussi, un premier accord conclu avec l'Union européenne dans son ensemble fut signé en 1988. Selon les termes de cet accord, les possibilités de pêche étaient accordées à près de 700 navires, en contrepartie d'une subvention financière de 281,5 millions d'écus, plus 60 millions d'écus, représentant les droits versés par les armateurs.

D'une durée de quatre années, cet accord stipulait également l'exemption des droits de douane à un contingent pour la conserve de sardine de 17.500 tonnes annuellement, un repos biologique d'un mois par an pour la flotte communautaire, ainsi que la réduction sur les pêcheries de céphalopodes et de poissons blancs.

D'une même durée, un accord relayant celui de 1988, fut signé en 1992 en contrepartie d'une compensation financière de 408,4 millions d'écus en plus de 60 millions d'écus payés par les armateurs. La période de repos biologique est passée à deux mois et peut même atteindre trois mois pour les céphalopodes. Cet accord contenait aussi une clause de révision à mi-parcours qui est intervenu en juillet 1994, suite à l'évolution néfaste qu'a connu l'exploitation de nos ressources halieutiques.

Aussi, un troisième accord a été conclu en 1995 pour une durée de quatre années également, mais sans possibilité de révision à mi-chemin, ni de reconduction. Ce dernier accord qui a expiré en 1999 se caractérisait par une réduction globale de 23% de l'effort de pêche européenne et la liberté d'accès des conserves de sardines sur le marché européen en 1999.

MAROC - AUTRES PAYS

D'autres volets de coopération ont liés le Maroc à la Russie, la France, la Nouvelle Zélande et au Japon (formation, recherche scientifique, construction de villages de pêche...).

Par ailleurs, l'année 2002 a enregistré la tenue de plusieurs commissions mixtes et des échanges de visites concernant les différentes branches d'activité liées à la pêche et ce, dans le cadre de plusieurs accords et protocoles de coopération établis avec des pays africains (Gabon, Sénégal, Nigeria...) et arabes (Mauritanie, Tunisie...).

En outre, et dans le cadre de la coopération avec la Banque Mondiale, le PAVPP (Projet d'Appui à la Valorisation des Produits de la Pêche), a permis l'ouverture de plusieurs chantiers de réformes institutionnelles (réforme de l'administration des pêches, stratégie de financement du secteur, planification sectorielle...).

PERSPECTIVES DU SECTEUR

Il est à noter que le niveau des indicateurs de production est supérieur aux objectifs prévus, dans une perspective de croissance forte, définie par le plan quinquennal 2000-2004. Le niveau de la production halieutique, pour l'année 2002, est supérieur de 12%, à la moyenne annuelle de la production réalisée au cours de la période 1997-2001.

Par ailleurs et afin de promouvoir le secteur de la pêche, une stratégie globale de développement a été lancée et qui s'articule autour des trois axes suivants:

- la préservation des ressources halieutiques et leur exploitation selon les principes de développement durable;

- la promotion sociale avec un aménagement du littoral bénéfique pour la pêche côtière et artisanale;

- une action concertée de mise à niveau du système des pêches maritimes.

Compte tenu de ces orientations, les objectifs du secteur, à l'horizon 2004, se résument comme suit :

- une valeur ajoutée de 13 milliards de dirhams, avec un taux de croissance annuel moyen de 11%;
- une production halieutique de 1,5 million de tonnes, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 17%;

- un chiffre d'affaires à l'exportation de 14 milliards de dirhams, avec un taux d'accroissement annuel moyen de 14% et un chiffre d'affaires local de 2,3 milliards de dirhams;

- une consommation locale par habitant de 12 Kg par an, contre 7 Kg environ actuellement ;

- un niveau d'investissement global de 7,6 milliards de dirhams dont 5,1 milliards d'investissement privé et 2,5 milliards d'investissement public et semi-public;

- et la création de 40.000 nouveaux emplois.

S'agissant du programme de mise à niveau du secteur des pêches maritimes, les objectifs tels que définis par le plan quinquennal 2000-2004 portent sur:

- l'amélioration des conditions de manipulation du poisson à bord des navires de pêche côtière et la réalisation d'études de suivi technique et économique du programme de modernisation de la flotte;

- l'amélioration de la rentabilité des industries de transformation par la maîtrise de la qualité des produits de la mer et la mise en place du Label Maroc;

- l'amélioration des conditions de commercialisation à travers des campagnes de promotion des produits de la mer, l'étude des opportunités d'investissement dans de nouveaux créneaux et la réduction des activités informelles dans le secteur;

- le suivi du Programma d'Appui à la Valorisation des Produits de la Pêche (PAVPP) qui vise le renforcement des réformes institutionnelles, la mise en place d'un système d'information et de planification sectorielle et l'amélioration des conditions de débarquement afin de promouvoir quelques filières de pêche et d'améliorer la qualité des produits;

- et l'élaboration d'un système d'immatriculation des barques pour identifier et classer les unités de pêche artisanale.

Par ailleurs, il convient de signaler qu'un contrat programme qui attend d'être officialisé après sa préparation entre les pouvoirs publics et les opérateurs professionnels prévoit une production de 1,7 millions de tonnes, un chiffre d'affaires à l'export de 20 milliards de dirhams en plus de la création de 30.000 nouveaux emplois directs et ce, à l'horizon 2007.

Aussi, l'effort a-t-il été axé, notamment, sur les activités de recherche et de surveillance au niveau des zones maritimes sensibles, l'aménagement des pêcheries, l'amélioration des conditions de travail et de vie des marins pêcheurs, la révision du programme de modernisation de la flotte et le renforcement du réseau de commercialisation.